



Hausse des DMTO : Quelles conséquences juridiques pour les primo-

Par Samsonlen

Bonjour à tous,

Je suis en train de m'informer sur la récente hausse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et j'aimerais avoir vos avis éclairés sur la question, surtout sur les implications juridiques.

Matignon a déclaré que cette hausse ne concernera pas les primo-accédants ni les logements neufs, mais vous pensez que cela pourrait avoir des conséquences sur les contrats d'achat ou d'autres aspects juridiques pour ceux qui envisagent d'acheter leur première maison ?

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui envisage d'acheter dans ce contexte ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Mon
[url=https://www.maisonapart.com/communiqu/scpi-ou-investissement-locatif-comment-choisir-127563.php]via
lien[url]

site
ce

Par yapasdequoi

Bonjour,
La loi de finances n'a pas été votée.